VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN,

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX POUR RESIDENCE

Résidence Simple à Deux Etages dans le District des Jardins,

No 1305 Rue Ste-Marie, Encoignure Chestnut.

MAGNIFIQUES TERRAINS.

Succession de Mme Mary V. Veazie—No 92,909, Cour Civile de District, Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 FEVRIER, 1911, à MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary V. Veazie, dossier No 92,909, daté et signé du 6 janvier 1911 et adressé à LIONEL M. RICAU, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 16 février 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, Celiaée [autrefois Plaquemine], Chestnut et Félicité, désignés par les numéros 3 et 4 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien architecte, de la date du 16 mai 1850, en l'étude de J. Claiborne, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant, en mesure anglaise, comme suit—le lot No 3 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chestnut et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur 129 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Chestnut, et 128 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 4; et ledit lot No 4 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, et 32 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces et 6 lignes sur ladite ligne de division du lot No 3, et 127 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Laquelle propriété a été acquise par Mary Valentine Veazie, par héritage, de la succession de John Valentine et épouse, No 13,933 de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, par jugement daté du 2 avril 1885.

Les améliorations consistent d'une magnifique résidence simple à deux étages, contenant 6 chambres, salon double, salle à manger, cuisine, chambre à bain, etc.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en un et deux ans, devant être représentée par billets à recevoir portant 7 pour cent d'intérêt de la date desdits billets jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et privilèges et toutes les clauses d'hypothèques usuelles et de sécurité, et lesdits billets devant être datés sur et l'acquéreur devant recevoir les loyers le et après le passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1911 et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Jeff. C. Wenck, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur

J. Zach Spearing, avocat.
15 jan—15 22 29—fév 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 Février, 1911, à Midi.

EN vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire du partage de Mme Jean B. Caumont et al vs les mineurs Bernard M. Dufour et al, dossier No 94,386et à moi adressé, j'offrirai à l'enchère publique, le jour, à l'heure et à l'endroit ci-dessus nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Jefferson, Levée et Toulouse, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 105 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Jefferson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Fox, par achat de la veuve L. Herle, par acte pardevant Oscar Druet, ancien notaire de cette ville, enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 616-618 rue de Chartres, le rez-de-chaussez comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 242, borné par les rues Dauphine, Avar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre A sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire en ceci pour références et après cela mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3, une première largeur dans le fond de 9 pieds 10 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 2 pouces; de là une deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, (décrit en le dit devis); ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, comme suit: la portion de cela est connue comme lot 4 par achat pendant son mariage, de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire, le 25 août 1885, enregistré en le livre des transferts, folio —. La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage, de F. A. Duba, par acte de A. de Armas, ancien notaire, enregistré en le livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque coté, connu comme Nos 3913-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire et d'après cela mesurant comme suit: 22 pieds 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes entre lignes égales et parallèles, et commençant à une distance actuelle de 120 pieds, 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et est composé de la balance de la façade du lot 12 sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Duba, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, le — jour de — enregistré livre des transferts 110 folio 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de forge et écurie connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, devant être représentée par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial tous les actes de vente doivent contenir les causes usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de forclusion, toutes les polices d'assurances devant être données au porteur desdits billets, les acquéreurs devant faire un (dépôt ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

J. Arthur Charbonnet, avocat.
1 jan—18 15 22 29—fév 2

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.
JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.
LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Frank Schaub vs J. A. Tennis, tuteur et al—No 94,681—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12me jour de décembre 1910, et signé en Cour ouverte le 19me jour de décembre 1910, par l'Hon. E. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tes droits, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, St Patrick et St Denis, ——— annexé à un acte pardevant James W. Breedlove, ancien notaire, le 9 juin 1859, et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure américaine). Les améliorations comprennent un cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, vestibule hangar etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes toutes les bâtisses, etc. situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et la ligne de projection de la rue Laurent, désigné par le No 2 sur un plan lithographié municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliéner et 10 pour cent d'honoraires d'avocat au cas que lesdits billets ne seraient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et de payer pour tous certificats, les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, au dessus et en plus du prix de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.

George J. Untereiner et W. S. et Sterling Parkerson, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cetti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93,212.— Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte le 23 juin A. D. 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdalen), Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dumber, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est occupée par les Nos

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 39,915—Cour Civile de District.

SUCCESSION DE COLIGIRO COLTRARO ET EPOUSE.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Coligiro Coltraro et épouse, dossier No 93,915, ledit ordre daté et signé du 19 octobre 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, JEUDI, le 19 février 1911, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Delord, Baronne et Dryades, désigné par le numéro 68. Le lot 68 mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Julie, vingt-six pieds dans le fond sur une allée, [quinze pieds en largeur et cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations portent les numéros municipaux 920 et 922 rue Julie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un an après date à 7 pour cent par an d'intérêt, garantie par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, et certificats requis seront aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit déposer 10 pour cent comptant avec l'encanteur, comme argent de bonne foi, sur le prix d'achat au moment de l'adjudication (ledit dépôt ne devant pas porter d'intérêt). L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911.

J. L. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

Dart, Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.
8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Lot de Valeur du Troisième District—Succession de Jacob Schwab—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.—No 95,365.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 7 février 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 738 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé du 3 janvier 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 311, borné par l'avenue Caffin, les rues Bourgogne, Rempart et La Manche [ou Jourdan], désigné comme lot G, sur un plan et certificat d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, en date du 15 janvier 1909, d'après lequel dit plan ledit lot est situé à une distance de soixante-deux (62') pieds, huit (8") pouces et deux (2''') lignes du coin des rues Bourgogne et Lamanche (ou Jourdan) et mesure de la trente et un pieds (31), quatre (4") pouces et une (1''') ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit pieds (128'), quatre (4") pouces et trois (3''') lignes, entre lignes parallèles, et est composé de parties des lots originaux 17, 18, 19 et 20 ainsi qu'il est montré dans ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an, la portion de crédit devant être garantie par des notes de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossées, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété exigibles en l'année 1910 et devant déposer 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur. Acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livandais, Paroisse de Jefferson, dans l'ilet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'ilet 92, sur un plan du sus-dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du mars 1832, déposé en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à anger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, avec une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billets ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et contumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
16 déc—16 17 18 25—jan 1 8 15 17

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,508—Succession du Dr A. E. P. Albert.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession du Dr A. E. P. Albert, dossier No 94,508, daté et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, MARDI, le 31 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété décrite, comme suit:

1. Deux certains lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillary, Poplar (autrefois Cinquième) et Jeannette (autrefois New), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et quatre lignes (91' 1" 4''') de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4''') de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3''') sur ladite ligne du côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur la ligne du côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds [147] deux pouces (2") deux lignes [2''] et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes [30' 0" 4'''], Et ledit lot E mesure trente pieds dix pouces et quatre lignes [30' 10" 4'''] de face à la rue Lowerline, trente pieds, six pouces et quatre lignes (30' 6" 4''') en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes [147' 2" 2'''] et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poplar de cent cinquante et un pieds huit pouces (151' 8"). Les dits deux lots de terre étant composés du tout des lots désignés par les numéros 17 et 18 et de l'arrière du lot désigné par le numéro 13 sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 15 mars 1900 et annexé à un acte de vente au Dr J. N. Roussel, passé pardevant Bus. Rouen, notaire, le 17 février 1905.

2° La moitié de l'intérêt indivis dudit Dr Albert en et à quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot numéro douze et lots A, B, C sur le plan ci-devant mentionné et devis et ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le lot douze (12) commence à une distance de cent vingt-neuf pieds trois pouces (129' 3") de l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, et mesure trente pieds et trois lignes (30' 0" 3''') de face à la rue Jeannette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds huit pouces et quatre lignes (150' 8" 4'''). Et les lots A, B et C mesurant chacun trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4''') de face à la rue Lowerline, chacun trente pieds et quatre lignes (30' 4") de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Jeannette et Lowerline, ayant une profondeur et façade à la rue Jeannette de cent vingt neuf pieds trois pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot B de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes [133' 8" 6'''], Le lot B ayant une profondeur de cent trente trois pieds huit pouces et six lignes [133' 8" 6'''] sur la ligne le divisant du lot A, et d'une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes [138' 2" 5'''], Le lot C ayant une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et cinq lignes [138' 2" 5'''] sur la ligne le divisant du lot B, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot D, de cent quarante-deux pieds, huit pouces et trois lignes [142' 8" 3'''], et lesdits lots A B C sont composés du tout des lots désignés par les numéros 14, 15 et 16 et la portion de derrière du lot désigné par le No 13 sur ledit certificat d'arpentage dressé par C. Milo Williams, le 15 mars 1900, et annexé audit acte de vente au Dr J. N. Roussell, passé pardevant Rouen, notaire, comme il est dit ci-dessus

3. Un lot de meubles et effets d'après l'inventaire enregistré, en bloc. Conditions—Comptant sur les lieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets des acquéreurs, à leurs propres ordres et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs devant payer les taxes de 1911. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Busière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication, dix pour cent (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

La moitié de l'intérêt qui reste de la propriété deuxièmement décrite peut être achetée au même prix que la moitié de l'intérêt du Dr Albert, qui a été adjugée.

29 déc—29—jan 1 8 15 22 29 31

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Martin Cash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,679—Division E. — Attendu que John P. Gallagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Martin Cash, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jos. Lantenschlaeger, avocat. 6 jan—6 10 15

Succession de William E. Lucy et Mary Vogel, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 95,660, Division D. — Attendu que Frank S. Lucy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William E. Lucy et Mary Vogel, son épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Lagier & Gleason, avocats.
7 jan—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

International Car Company sur le Chemin de la Métairie.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 FEVRIER 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur, [sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E, et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois milles neuf cent soixante seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-et-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909 dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues.

1. Que il sera réservé de ladite vente les droits existant de la New Orleans Terminal Company au travers de ladite propriété cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de lad te compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord Est du lot E et traversant les lots E et D diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservée de ladite vente en faveur de n'importe laquelle des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entourage sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

4. Immédiatement après la vente de la propriété foncière, certaines machines y appartenant seront vendues séparément comme suit, d'après l'intervention dans cette affaire:

A—Dans l'intervention de Sprague Electric Co., en vertu d'un ordre daté du 11 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) moteur six cycle 220 volt.

B—Dans l'intervention de A. S. White, en vertu d'un ordre daté du 12 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) "Shaving, Dust, Chips et Saw Dust Collector System".

C—Dans l'intervention de la Petroleum Iron Works, en vertu d'un ordre daté du 10 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée: Un (1) réservoir pour eau avec couvercle ouvert.

D—Dans l'intervention de Brancroft, Ross & Sinclair: Un (1) Bolt Cutter, Un (1) Milling Machine; Un (1) 20" Drill, Un (1) Marteau à vapeur; Une (1) Flèche pour mesure de bois.

E. Dans l'intervention de Fay & Evan, en vertu d'un ordre daté du 8 avril 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée Un (1) Double Cylinder Planer and Matcher No 171; une (1) paire Shimmer six bit Expansion Matcher Heads; une (1) paire Ship Lap Cutters (right hand) et une paire Ship Lap Cutters (left hand) avec slots: une (1) paire right and left hand Cutters pour arrondir les coins; une paire Double Rounding Cutter, quatre (4) couteaux extra 20"; quatre (4) couteaux extra 12".

Toutes les machines ci-dessus peuvent être inspectées à la manufacture de la International Car Co. et détails complets peuvent être obtenus d'après l'inventaire en cette affaire.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Teutonia Bank and Trust Company, receveurs.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.
14 jan—14 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir, rue D'Hémécourt, coin Alexander, (Ilet rues Hennessey et Baudin).

L. E. Konrad vs O. J. Rolling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Somerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Hennessey, Alexander et Baudin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911, et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquereur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.
17 déc—17 18 25—jan 1 8 15 17

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

Un Grand Assortiment de Paquets non Réclamés.

La Morgan Louisiana et Texas Railroad et Steamship Company et Southern Pacific Company Atlantic Steamship Lines, causera d'être vendu, au plus haut enchérisseur, à leur Station Ste-Anne, coin des rues Ste-Anne et Nord Peters, JEUDI, le 19 janvier 1911, à 11 heures A. M., les marchandises ci-dessous décrites

12 boîtes de matières imprimées, 1 paquet de matière imprimée, 1 boîte de matière pour affiches, 5 boîtes de calendriers, 2 pièces de machines, 2 tables de billards, 2 vitrines, 2 boîtes de parfumerie, 2 lots de meubles de maison, 4 morceaux de granit, 1 boîte de cadres pour portraits, 1 boîte de lingerie, 10 fourneaux pour cuire, 2 grands "stoves", 2 cabinets pour "Range", non réclamé. Conformément à la loi No 167 de la session de 1898 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, autorisant la vente par porteurs communs de tous frêt non réclamé et ordonnant la disposition des produits, etc.

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur, Bureau, 338 rue Carondelet,
9 jan—8 15 19

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

2011 rue N. Johnson, entre Grant et St-Antoine.

Cottage Simple ayant quatre chambres et cuisine, Bâtisse dans la cour, etc.

Succession de Joseph Capuset.

No 95,438—Cour Civile de District, paro